

Département
Du Bas-Rhin

Arrondissement
De Sélestat-Erstein

Nombre de Conseillers

Elus :

11

Conseillers en

fonction :

08

Conseillers présents :

05

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'URBEIS

Séance
du 24 octobre 2017
19h00
(convocation du 17/10/2017)

L'an Deux Mil Dix-Sept, le 24 octobre, le Conseil Municipal de la commune d'URBEIS s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Rémy ANTOINE-GRANDJEAN, Maire.**

Etaient présents :

Les Adjoints :

M. Marc NIESS et M. Abel MANGEOLLE

Les Conseillers Municipaux :

MME Michèle SCHWETTERLE et M. Hervé ANCEL

Absent excusé :

MME Christine BALLAND qui donne procuration à MME Michèle SCHWETTERLE, M. Michaël GRANDJEAN qui donne procuration à M. Rémy ANTOINE-GRANDJEAN et M. Vincent HEBERLE qui donne procuration à M. Abel MANGEOLLE

Absent non excusé :

/

Le Conseil Municipal choisit comme secrétaire de séance : **M. Abel MANGEOLLE**

Monsieur Rémy ANTOINE-GRANDJEAN, Maire d'Urbeis remercie toutes les personnes présentes, le quorum étant atteint Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Après approbation du compte rendu du 29/06/2017, Monsieur le Maire décide de passer au point 022/2017 de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

022 / PLUI - choix de l'outil réglementaire,

023 / Concessions cimetière,

024 / Voirie - assistance à maîtrise d'ouvrage,

Informations diverses

022/ PLUI - choix de l'outil réglementaire

Dans le cadre des démarches d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, il a été demandé à chaque Commune de prendre part au choix de l'outil réglementaire à utiliser.

Trois possibilités ont donc été proposées :

- ne rien faire,
- faire une OAP Patrimoniale (Orientations d'Aménagement et de Programmation avec un rapport de comptabilité),
- protéger le patrimoine par un règlement graphique et écrit avec des règles qualitatives.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'opter pour une OAP Patrimoniale.

023/ Concessions cimetière

Le nombre de concessions disponibles dans le cimetière communal diminuant fortement, il est nécessaire de trouver des solutions permettant de retrouver plus facilement qu'aujourd'hui les concessionnaires et permettre l'éventuel abandon des concessions avant une durée de trente ans.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'effectuer une révision des concessions du cimetière concernant les tarifs et durées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de :

- **baissier la durée de concession des tombes à 15 ans,**
- **maintenir le tarif de la tombe simple à 135€ et 270€ pour une tombe double.**

Ces modifications prendront effet pour les concessions à renouveler au **01/01/2018**.

024/ Voirie - assistance à maîtrise d'ouvrage

Dans le cadre du projet de travaux de voirie 2018 concernant la 'rue des Cruses', la 'rue Principale au niveau des numéros 16 et 84 ainsi que la 'rue Blanche Maison', Monsieur le Maire propose de solliciter l'intervention d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage. Cela permettra la réalisation de la phase d'études et consultations des différentes entreprises, le suivi du marché de conception ainsi que la réalisation des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve cette proposition,**
- **autorise Monsieur le Maire à procéder à la consultation des sociétés pour mener à bien cette mission.**

Informations diverses

- **Convocation du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter de ce jour, les invitations et comptes-rendus des différentes réunions parviendront par email à chaque Conseiller Municipal.

- **Fête des anciens**

Après discussions, le Conseil Municipal décide que la fête de nos anciens aura lieu le dimanche 10 décembre 2017 à 12h00.

- **Projet d'un périscolaire**

Madame Barbara COLIN, Présidente de l'Association de Parents d'Elèves d'Urbeis, a émis le souhait de créer un périscolaire au sein de la Commune pour répondre aux besoins des familles en dehors du temps scolaire.

Après un premier rdv avec Monsieur le Maire, ce dernier doit s'entretenir dans les prochains jours avec Madame Brigitte SCHVERER-ARMBRUSTER Directrice de l'Accueil Familial à la Maison de l'Enfant de Villé et Madame Nicole ZEHNER Vice-Présidente de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé afin d'obtenir les renseignements nécessaires concernant ce type de demande.

- **Demande particulière des enfants de l'Ecole d'Urbeis**

(M. Hervé ANCEL quitte la séance à 20h30 pour raison professionnelle)

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du 19/10/17 émanant des élèves de CE-CM de la classe de Madame REINAULT.

Les enfants souhaitent acquérir un microscope afin de pouvoir observer différents éléments lorsqu'ils travaillent dans le domaine des sciences. Leur budget étant restreint, ils demandent donc au Conseil Municipal son soutien financier.

C'est sans aucune hésitation que le Conseil Municipal décide de prendre en charge l'achat du matériel dans sa totalité, représentant un montant de 189€.

- **Balades ludiques à Urbeis**

L'office de Tourisme de Villé nous propose de mettre en place des balades ludiques comme il en existe déjà sur d'autres communes, telles que : Albé, Basseberg, Breitenau, Breitenbach, Thanvillé et Villé. Ces balades sont réalisées par la société RANDOLAND, partenaire depuis plusieurs années de l'Office de Tourisme.

Le principe est le suivant, ce sont des fiches conçues comme un jeu de piste pour motiver les enfants à découvrir le patrimoine et les curiosités de notre village. Pour chaque balade, 3 niveaux de jeu sont proposés : 04-06 ans / 07-09 ans / 09-12 ans.

Le Conseil Municipal est enthousiaste face à cette proposition et émet un avis favorable pour la mise en place de ces différentes balades.

Certifié exécutoire
URBEIS, le 24 octobre 2017
Le Maire :
Rémy ANTOINE-GRANDJEAN